

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 26 JUIN 2015**

Membres présents : Mr Philippe PETIT, Mr Vincent CROUZIER, Mr Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Marielle SAVROT, Mr Jacques LOURY, Mme Séverine BIONDI, Mr Michel D'ELIA, Mr Ludovic GRAINCOURT, Mme Marie-José TROUSSEL, Mme Julie VERNOCHET.

Membres absents : Mme Valérie RENOT, Mr Jean-Marie GARDIEN, Mme Émilie COLAS, Mr Didier SIMONNET,

M. Vincent CROUZIER est nommé secrétaire de séance

### 1) **Marché de Maîtrise d'œuvre aménagement complexe étage Mairie Ecole**

Mr le Maire réprecise le marché. On a 2 tranches : 1 tranche ferme pour l'étude et 1 tranche conditionnelle après acceptation de l'engagement des travaux par le Conseil Municipal. Mais l'appel d'offres n'est pas alloti. 2 sociétés d'architecte ont répondu : le cabinet Arnaud Alquier et le cabinet Beyon.

La commission d'appels d'offres s'est réunie et propose de retenir la société Beyon. M. le Maire propose au Conseil Municipal de suivre la CAO.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer le Marché à la société Beyon.

Le montant est de 8 816 euros pour la 1ère tranche et 18 734 euros pour la 2ème.

### 2) **Travaux Salle à Usage Multiple**

Pour la mise aux normes de la salle des fêtes notamment pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, des travaux des natures suivantes sont nécessaires :

- ✓ Intérieur : portes, ouvertures, sanitaires, WC handicapés
- ✓ Extérieur : Accès garderie
- ✓ Electricité : luminaire accès garderie

Suite' à l'examen par la commission travaux, le conseil municipal attribue à l'unanimité les travaux suivants :

- ✓ Intérieur : Entreprise Vionnet pour 7 464 euros TTC
- ✓ Extérieur : Serge Bonnefoy pour 4 650 euros TTC
- ✓ Electricité : Entreprise Coq pour 406,80 euros TTC

### 3) **Rétrocession parcelle route de Beire le Fort**

Le Conseil Départemental propose pour 1 euro symbolique la rétrocession d'une parcelle route de Beire le Fort côté gauche direction Beire en face des maisons. Le but est de faire un parking pour laisser disponible les accotements côté droit devant les maisons. Cette parcelle fait 49m sur 5. Les frais notariaux seront pris en compte par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette rétrocession.

#### 4) **Travaux proposés par la MICA pour l'aménagement des entrées et sorties de village**

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de la MICA pour les aménagements à l'entrée de l'Hermitage et la sortie route de Premières.

Le Conseil Municipal demande à monsieur le Maire d'adresser un courrier au Conseil Départemental pour la création éventuel d'un chemin piétonnier sur la D116F entre Beire le Fort et Collonges. De plus, les aménagements présentés ne semblent pas très efficaces pour limiter la vitesse.

Le Conseil Départemental propose la remise en état de la placette de l'Hermitage (décapage + enrobé) avant sa sortie du domaine public départemental puis rétrocession à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette rétrocession après la remise en état.

#### 5) **Affouages**

Cette année, la parcelle concernée sera la pointe C26 (0,50 ha). Le taillage aura lieu jusqu'au 15/04/2016 et le vidage jusqu'au 15/09/2016.

10 affouagistes seront sélectionnés, la limite est de 30 stères par affouagiste. Le coût du stère est de 5,50 euros. Les candidats non sélectionnés cette année seront prioritaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces affouages.

#### 6) **Investissements**

- ✓ Il est nécessaire de racheter un copieur pour la mairie car un devis de 1200 euros sera à régler pour changer le four sur un copieur de plus de 6 ans. Un cahier des charges préparé par la commune a été envoyé à six sociétés locales. Il est proposé le changement du copieur mairie par un copieur neuf couleur et un copieur noir occasion pour l'école. 5 sociétés ont répondu et envoyé une offre. Il est décidé d'acheter le copieur plutôt qu'une location vente sur 21 trimestres. L'offre retenue est celle de la société Humbert pour 4 400 euros HT d'investissement.
- ✓ L'école nous demande un pupitre de lecture SAT (table de vision) pour un besoin d'élève de la commune. Le coût est de 187,56 euros. De plus, une demande concerne également 2 vidéoprojecteurs. La commune est d'accord pour l'achat d'1 seul appareil.
- ✓ Pour réaliser ces opérations, il est nécessaire de retirer 6 000 euros de l'article 2031 (frais d'études) et de les affecter au compte 2183 (Matériel informatique et de bureau) pour l'achat copieur + vidéoprojecteur. Pour l'achat de la table, le compte 2184 est pourvu. Cela n'entraîne pas de décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces achats.

## 7) **Travaux des Carennes**

Suite au rapport de l'EPTB Saone Doubs, des travaux sont nécessaires. Ils se décomposent en 2 parties :

- ✓ le nettoyage broyage entretien du lit sans les berges (travaux estimés à 2880 euros TTC en fonctionnement). Les travaux d'entretien sont de la compétence du SITNA. Il sera donc demandé au syndicat de les prendre en charge.
- ✓ La création pérennisation d'un merlon derrière les maisons du lotissement du petit saussis. Ces travaux consistent à creuser le merlon et une bande enherbée, dans la parcelle 71 appartenant à mr et mme MOREAU, et la création d'un chenal d'étiage dans les Carennes. Il faut pour cela récupérer une bande de 120 m de long par 8m de large. Une convention présentée à un prochain Conseil Municipal sera signée avec les propriétaires actuels pour une durée de 20 ans. Ces travaux sont estimés à 2 100 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces travaux.

## 8) **Convention urbanisme**

La DDT n'instruit plus les dossiers d'urbanisme concernant le droit des sols à compter du 01/07/2015. Les communes doivent donc reprendre cette compétence ou la mutualiser. Pour le territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, le besoin est de 1,54 Equivalent Temps Plein. La communauté de communes propose de mutualiser ce service sans prendre la compétence. Le coût du logiciel de 60 K Euros sera pris en charge par l'EPCI. 2 personnes seront donc embauchées et cela entrera réellement en fonction en Octobre 2015. Pour la première année, la clé de répartition proposée est aux nombres d'habitants. Par la suite, cette clé pourra évoluer par exemple 60 % sur le nombre d'habitants et 40 % au nombre d'actes. Pour cette année, la participation liée à la convention proposée par la communauté de communes serait 4 140,51 euros passée au compte 611.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le principe de cette convention et autorise le Maire à la signer.

## 9) **Divers**

- ✓ **SAUR** : La municipalité a relancé la SAUR pour les analyses à faire sur le réseau d'assainissement rue de la Mairie, rue de Beire le Fort et rue des Genêts.
- ✓ **DETR** : La commune a eu la bonne surprise de recevoir plus que prévu pour les travaux de la cour d'école (16 032 euros).
- ✓ **Entretien chemin de la Fortale** : 50 tonnes de sable ont été mis en 2 jours par le Maire et les cantonniers pour la somme de 882,79 euros. Un courrier d'information sera envoyé à la commune de Soirans pour les informer de ces travaux et leur demander de faire attention à ne pas continuer à l'abîmer.
- ✓ **Ménage SUM** : La Communauté de communes doit voir pour mettre en place le ménage à la salle après les TAP de manière à avoir une salle propre pour les locations du week-end.
- ✓ Une poubelle béton d'une valeur de 300 euros a été achetée pour le terrain de foot.